

MASTER 2ème année - Inscription du 01 juillet au 23 juillet 2021, 12 heures

Les étudiants ayant reçu un avis favorable à leur admission en Master dans le cadre de la liste principale devront faire valoir leur droit à inscription dans les limites des bornes fixées ci-dessus. *Au-delà, ils seront considérés démissionnaires.*

Situation de l'étudiant	Etape 1	Etape 2	Etape 3
<p>* J'ai réussi mon M1 et j'étais inscrit.e. à la Faculté de droit d'Aix-Marseille en 2020-2021.</p>	<p>➔ 1- J'ai reçu un avis favorable à ma candidature sur E-candidat et j'ai confirmé mon admission.</p> <p>2- Je prends connaissance des modalités d'inscription administrative communiquées via E-candidat.</p>	<p>➔ 1- Je paie la CVEC (contribution à la vie étudiante et de campus) sur MesServices.Etudiant.gouv.fr</p> <p>2 - Je me connecte sur mon ENT rubrique "Réinscription administrative (IA)" en suivant la procédure d'inscription en ligne. Je télécharge toutes les pièces demandées et paie les frais d'inscription.</p>	<p>➔ 1 - La scolarité vérifie mon inscription et les pièces justificatives.</p> <p>2 - Je reçois un mail qui m'informe que mon inscription est validée et que je peux télécharger mon certificat de scolarité via mon ENT, rubrique "Certificat de scolarité".</p> <p>3 - Je viendrai retirer mon étiquette 2021-2022 pour l'apposer sur ma carte étudiante selon les informations communiquées par la scolarité en septembre.</p>
<p>* J'ai réussi mon M1 et j'étais inscrit.e. dans une autre université française.</p>	<p>➔ 1- J'ai reçu un avis favorable à ma candidature via E-candidat et j'ai confirmé mon admission.</p> <p>2- Je prends connaissance des modalités d'inscription administrative communiquées via E-candidat.</p> <p>3- Je récupère la fiche transfert départ signée de mon université d'origine.</p>	<p>➔ 1- Je paie la CVEC (contribution à la vie étudiante et de campus) sur MesServices.Etudiant.gouv.fr</p> <p>2 - Je suis les étapes d'inscription communiquées dans le message d'E-candidat. https://candidatures.univ-amu.fr/candidatures/#!accueilView</p>	<p>➔ 1 - La scolarité vérifie mon inscription et les pièces justificatives.</p> <p>2- Si mon dossier est complet, la scolarité procède à mon inscription administrative et délivre mon certificat de scolarité.</p> <p>3- Je demande à mon université d'origine de transférer mon dossier universitaire à fdsp-scol-transferts@univ-amu.fr</p> <p>4 - Je retirerai ma carte étudiante lorsque mon dossier étudiant aura été transmis à la scolarité par mon université d'origine.</p>

MASTER 2ème année - Inscription du 01 juillet au 23 juillet 2021, 12 heures

Les étudiants ayant reçu un avis favorable à leur admission en Master dans le cadre de la liste principale devront faire valoir leur droit à inscription dans les limites des bornes fixées ci-dessus. *Au-delà, ils seront considérés démissionnaires.*

Situation de l'étudiant	Etape 1	Etape 2	Etape 3
<p>* Je n'ai pas validé mon M2 et j'étais inscrit.e. à la Faculté de droit d'Aix-Marseille en 2020-2021.</p>	<p>1 - La scolarité m'informe par mail de la décision du jury de délibérations des résultats à mon redoublement.</p> <p>2 - Si l'avis est favorable, je suis les modalités d'inscription de l'étape 2.</p>	<p>1- Je paie la CVEC (contribution à la vie étudiante et de campus) sur MesServices.Etudiant.gouv.fr</p> <p>2 - Je me connecte sur mon ENT rubrique "Réinscription administrative (IA)" en suivant la procédure d'inscription en ligne et je paie les frais d'inscription.</p> <p>3 - Je télécharge et dépose les pièces justificatives demandées dans mon ENT dans la rubrique "Pièces justificatives".</p>	<p>1 - La scolarité vérifie mon inscription et les pièces justificatives.</p> <p>2 - Je reçois un mail qui m'informe que mon inscription est validée et que je peux télécharger mon certificat de scolarité via mon ENT, rubrique "Certificat de scolarité".</p> <p>3 - Je viendrai retirer mon étiquette 2021-2022 pour l'apposer sur ma carte étudiante selon les informations communiquées par la scolarité en septembre.</p>
<p>* Je bénéficie d'un contrat d'apprentissage.</p>	<p>1- J'ai reçu un avis favorable à ma candidature sur E-candidat et j'ai confirmé mon admission.</p> <p>2- Je prends connaissance des modalités d'inscription administrative communiquées via E-candidat.</p> <p>3- Je télécharge :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le dossier d'inscription, - les pièces à fournir <p>(disponibles sur le site internet de la Faculté https://facdedroit.univ-amu.fr/, rubriques "Inscription administrative" - "master")</p>	<p>1- Je paie la CVEC (contribution à la vie étudiante et de campus) sur MesServices.Etudiant.gouv.fr</p> <p>2 - Je remplis mon dossier accompagné des pièces demandées</p> <p>3- Je prends rendez-vous avec la scolarité où je suis autorisé.e. à suivre mes enseignements https://eris.univ-amu.fr/Eris/</p>	<p>1 - Je me présente à la scolarité avec mon dossier complet et toutes les pièces justificatives (originaux + copies).</p> <p>2- Si mon dossier est complet, la scolarité procède à mon inscription administrative et délivre mon certificat de scolarité et ma carte étudiante.</p>

PROCEDURE D'INSCRIPTION - Année universitaire 2021/2022

MASTER 2ème année - Inscription du 01 juillet au 23 juillet 2021, 12 heures

*Les étudiants ayant reçu un avis favorable à leur admission en Master dans le cadre de la liste principale devront faire valoir leur droit à inscription dans les limites des bornes fixées ci-dessus. **Au-delà, ils seront considérés démissionnaires.***

Situation de l'étudiant	Etape 1	Etape 2	Etape 3
<p>* Je bénéficie d'un contrat de professionnalisation.</p>	<p>➔ 1- J'ai reçu un avis favorable à ma candidature sur E-candidat et j'ai confirmé mon admission.</p> <p>2- Je prends connaissance des modalités d'inscription administrative communiquées via E-candidat.</p> <p>3- Je télécharge :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le dossier d'inscription, - les pièces à fournir <p>(disponibles sur le site internet de la Faculté https://facedroit.univ-amu.fr/, rubriques "Inscription administrative" - "master")</p>	<p>➔ Je suis la procédure d'inscription du service de la Formation Continue :</p> <p>https://facedroit.univ-amu.fr/formation-continue/inscriptions-formation-continue</p>	

suivant -->

MASTER 2ème année - Inscription du 01 juillet au 23 juillet 2021, 12 heures

Les étudiants ayant reçu un avis favorable à leur admission en Master dans le cadre de la liste principale devront faire valoir leur droit à inscription dans les limites des bornes fixées ci-dessus. *Au-delà, ils seront considérés démissionnaires.*

Situation de l'étudiant	Etape 1	Etape 2	Etape 3
<p>* Je suis étudiant étranger ressortissant d'un pays hors procédure Etudes en France. <i>(Date butoir d'arrivée le 04 octobre 2021)</i></p>	<p>1 - J'ai reçu un avis favorable à ma candidature sur E-candidat et j'ai confirmé mon admission.</p> <p>2 - Je prends connaissance des modalités d'inscription administrative communiquées via e-candidat.</p> <p>3 - Je télécharge :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le dossier d'inscription, - les pièces à fournir <p>(disponibles sur le site internet de la Faculté https://facdedroit.univ-amu.fr/, rubriques "Inscription administrative" - "master")</p>	<p>1 - Je paie la CVEC (contribution à la vie étudiante et de campus) sur MesServices.Etudiant.gouv.fr</p> <p>2 - Je remplis mon dossier, joints les pièces demandées et prends rendez-vous avec la scolarité du site où je suis autorisé.e. à suivre mes enseignements. https://eris.univ-amu.fr/Eris/</p>	<p>1 - Je me présente à la scolarité avec mon dossier complet et toutes les pièces justificatives (originaux + copies).</p> <p>2 - Si mon dossier est complet, la scolarité procède à mon inscription administrative et délivre mon certificat de scolarité et ma carte étudiante.</p>

suivant -->

PROCEDURE D'INSCRIPTION - Année universitaire 2021/2022

MASTER 2ème année - Inscription du 01 juillet au 23 juillet 2021, 12 heures

Les étudiants ayant reçu un avis favorable à leur admission en Master dans le cadre de la liste principale devront faire valoir leur droit à inscription dans les limites des bornes fixées ci-dessus. *Au-delà, ils seront considérés démissionnaires.*

Situation de l'étudiant	Etape 1	Etape 2	Etape 3
<p>* Je suis étudiant étranger ressortissant d'un pays à procédure Etudes en France. <i>(Date butoir d'arrivée le 5 octobre 2020)</i></p>	<p>➔ 1- J'ai reçu un avis favorable à ma Demande d'Admission Préalable (procédure Etudes en France) et j'ai confirmé mon admission.</p> <p>2- Je prends connaissance des modalités d'inscription administrative communiquées via Etudes en France et suis l'étape 2.</p> <p>!!! Si je rencontre des difficultés de connexion : je contacte la scolarité du site où je suis autorisé.e. à suivre mes enseignements. - je télécharge le dossier d'inscription et les pièces à fournir, (disponibles sur le site internet de la Faculté https://facdedroit.univ-amu.fr/, rubriques "Inscription administrative" - "master") - je prends rendez-vous avec la scolarité. https://eris.univ-amu.fr/Eris/</p>	<p>➔ 1- Je paie la CVEC (contribution à la vie étudiante et de campus) sur MesServices.Etudiant.gouv.fr</p> <p>2 - Je suis les étapes d'inscription communiquées dans le message d'Etudes en France. https://pastel.diplomatie.gouv.fr/etudesenfrance/dyn/public/authentication/login.html</p>	<p>➔ 1 - La scolarité vérifie mon inscription et les pièces justificatives.</p> <p>2 - Je reçois un mail qui m'informe que mon inscription est validée et que je peux télécharger mon certificat de scolarité via mon ENT, rubrique "Certificat de scolarité".</p> <p>3 - Les modalités de retrait de ma carte étudiante me seront communiquées par ma scolarité à la rentrée universitaire.</p> <p>4 - Je prends connaissance des informations communiquées par la Direction des Relations Internationales d'Aix-Marseille Université https://www.univ-amu.fr/fr/public/guichet-daccueil-de-rentree</p>

MASTER 2ème année - Inscription du 01 juillet au 23 juillet 2021, 12 heures

*Les étudiants ayant reçu un avis favorable à leur admission en Master dans le cadre de la liste principale devront faire valoir leur droit à inscription dans les limites des bornes fixées ci-dessus. **Au-delà, ils seront considérés démissionnaires.***

Situation de l'étudiant

Etape 1

Etape 2

Etape 3

*** Je suis en reprise d'études (interruption d'au moins 2 ans), je suis salarié, travailleur indépendant, artisan, conjoint d'artisan, profession libérale, demandeur d'emploi, bénéficiaire du RSA ou ma formation est financée par un tiers (employeur, collectivités, pole emploi, OPCO...)**



Je suis la procédure d'inscription du service de la Formation
Continue :
<https://facedroit.univ-amu.fr/formation-continue/inscriptions-formation-continue>